



SUGE

REPRISE D'ACTIVITÉ LA SUGE EN PREMIÈRE LIGNE

Paris, le 10 mai 2020

EN QUELQUES MOTS...

À la suite des annonces du Président de la République sur la reprise d'activité des entreprises prévue pour le 11 mai, les agents de la SUGE seront en première ligne, notamment lors des contrôles du port de masque et du respect des distanciations sociales qu'aurait prévu l'État. Ces nouvelles prérogatives exposent davantage les agents de la SUGE. Pour l'UNSA-Ferroviaire, il est essentiel que l'Entreprise protège les agents avec des masques de type FFP2.

LE SUJET

Depuis le début du confinement de la population et la réduction du plan de transport qui en a découlé, les agents de la SUGE sont présents, à hauteur de 30% de l'effectif, sur le terrain au contact des usagers. Ils ont participé à l'ensemble des filtres en gare, à l'accompagnement des trains médicalisés, etc...

luer un certain nombre de décisions, notamment lors de la présentation du plan de continuité d'activité (PCA) et du plan de reprise d'activité (PRA).

Afin de répondre au mieux aux inquiétudes des agents, les représentants de l'UNSA-Ferroviaire ont participé aux nombreuses CSSCT organisées par la Direction de la Sûreté. Ils ont fait entendre la voix de l'UNSA-Ferroviaire et obtenu plusieurs garanties.

❖ Mesures de protection

La Direction de la Sûreté met en place 24 fiches Prévention sanitaire COVID-19 qui seront disponibles sur un SharePoint. Ces dernières reprendront l'ensemble des dispositions pour assurer aux agents les meilleures conditions sanitaires dans leur environnement professionnel.

Recommandation TASK FORCE

Après usage, le masque est à mettre dans un sac plastique simple, fermé puis jeté dans un deuxième sac plastique avec les déchets ménagers (se laver les mains à l'issue de cette opération).

L'UNSA-Ferroviaire rappelle que le port du masque ne dispense pas du respect des distanciations entre

L'UNSA-Ferroviaire a participé à tous les niveaux de discussions pour préserver les conditions de travail, la santé et la sécurité des agents de la SUGE. Cet investissement a permis de faire respecter le guide méthodologique du GPU et d'obtenir gain de cause sur le non-basculement en chômage partiel des journées de mise à disposition (MAD), considérant que ceux-ci étaient opérationnels. L'implication de l'UNSA-Ferroviaire a également permis de faire évo-

agents. De plus, l'UNSA-Ferroviaire a demandé la mise en place de poubelles « spécial Covid-19 » pour percevoir les éléments potentiellement infectés.

MASQUES

Les agents de la SUGE sont dotés depuis le début de la crise sanitaire de deux masques chirurgicaux.

L'UNSA-Ferroviaire a demandé que les agents soient équipés de masques de type FFP2 lors de missions spécifiques (filtrages, accueils embarquements, injonctions de sortir des emprises et interdictions d'accès au train).

LUNETTES DE PROTECTION

À la suite de l'expérimentation non concluante de visières de protection, les agents de la SUGE seront tous dotés de lunettes en complément de leurs deux masques chirurgicaux. Le port des lunettes de protection devrait être obligatoire en service.

Cette décision fait suite à la proposition de l'UNSA-Ferroviaire, validée par la Direction de la Sûreté.

GANTS D'INTERVENTION

Les agents de la SUGE sont porteurs en service de gants d'intervention. Lors de leurs missions, ils sont amenés à procéder à des injonctions contraignantes et à des interpellations, pouvant potentiellement les contaminer.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, il est donc essentiel que les agents soient dotés d'une seconde paire de gants d'intervention pour effectuer leurs missions.

TEMPÉRATURE

À la suite de la commande de 3500 thermomètres pour le GPU, les agents pourront prendre, à leur initiative, leur température à la prise de service.

L'UNSA-Ferroviaire est favorable à cette mesure tout en s'interrogeant sur sa mise en place effective sur l'ensemble du territoire.

NETTOYAGE DES TENUES

Dans le cadre de leurs missions, les agents de la SUGE peuvent se retrouver régulièrement avec des tenues contaminées. De fait, une augmentation des points de la carte Clean Way devrait être appliquée sur une période donnée d'environ un trimestre.

Cette proposition de l'UNSA-Ferroviaire a reçu un avis favorable de la Direction de la Sûreté.

VÉHICULE DE SERVICE

L'une des fiches Prévention sanitaire COVID-19 reprend l'organisation des acheminements en véhicule de service (véhicule de 5 places => un conducteur et un passager sur la banquette arrière, véhicule de 7 places => un conducteur plus un ou deux passagers par banquette, le tout en respectant la distanciation physique). En cas d'intervention non reportable, un passager supplémentaire sera autorisé avec, en impératif, le port du masque chirurgical pour tous les agents dans le véhicule.

Depuis le début du confinement, l'UNSA-Ferroviaire a exigé que les agents soient au maximum deux par véhicule et que cela devienne la norme. L'UNSA-Ferroviaire se félicite de voir son exigence perdurer lors de la reprise d'activité. De plus, l'UNSA-Ferroviaire demande que les véhicules de service soient désinfectés avec des produits de type fumigène ou aérosol, en plus de la désinfection manuelle des points contacts (volant, poignées de porte, etc...)

❖ Organisation du travail

OPÉRATIONNEL

Afin d'éviter la présence d'un trop grand nombre d'agents dans les locaux, l'UNSA-Ferroviaire a demandé que les prises et les fins de service soient décalées de façon raisonnable afin que les agents puissent respecter les gestes barrières.

FONCTIONNEL

Avec la mise en place du télétravail, l'UNSA-Ferroviaire souhaite la mise en place d'une CSSCT de coordination afin d'évoquer les difficultés d'accès à distance sur les serveurs que rencontre actuellement le personnel des pôles d'appui. L'UNSA-Ferroviaire rappelle que le droit à la déconnexion s'applique même en temps de crise pour les personnels fonctionnels.

L'UNSA-Ferroviaire demande que, dans un second temps, la Direction de la Sûreté aborde rapidement en CSSCT Sûreté la future reprise du travail de ces agents prévue, pour le moment, le 8 juin (adaptation des postes de travail, agencement de l'espace pour respecter la distanciation physique, plexiglas entre les bureaux, etc..). Pour l'UNSA-Ferroviaire, il est essentiel que leur reprise s'effectue dans le respect des règles sanitaires.

ENCADREMENT

L'encadrement est, dans cette période, fortement sollicité, aussi bien de manière fonctionnelle que de manière opérationnelle, avec une demande d'accompagnement des équipes de façon permanente pour les ADPX, DPX et CUO. Cette sollicitation à outrance durant cette crise ne permet pas aux encadrants de réaliser leurs objectifs. **L'UNSA-Ferroviaire** a demandé un report de certains objectifs non prioritaires afin de soulager la charge de travail des encadrants. De plus, **L'UNSA-Ferroviaire** demande à la Direction de la Sûreté de travailler sur la mise en place d'un groupe de discussion leur permettant d'échanger librement sur leurs difficultés, sans la présence de leur manager. Dans un second temps, **L'UNSA-Ferroviaire** demande une réflexion sur les EVRPS de l'encadrement au sein de la Sûreté. Au même titre que pour les agents, **L'UNSA-Ferroviaire** demande que la Direction de la Sûreté respecte scrupuleusement le guide méthodologique du GPU concernant l'ICSR pour l'encadrement.

Par ailleurs, L'UNSA-Ferroviaire rappelle que le droit à la déconnexion s'applique même en temps de crise pour les encadrants.

❖ Formation TIP

Formation TIS

À la vue des recommandations du ministère de la jeunesse et des sports, **L'UNSA-Ferroviaire** recommande que la pratique des TIS se fasse en extérieur. Pour **L'UNSA-Ferroviaire**, il est prématuré à cette date de les dispenser en salle, puisque l'entretien des ventilations, aérations et climatisations ne peut pas être fait et vérifié correctement pour le moment. Ces appareils pourraient être vecteurs de la propagation du virus s'ils ne sont pas correctement entretenus.

Formation TIR

Compte tenu de la très faible disponibilité des stands de tir, du nombre réduit d'agents en session de formation et du nombre de moniteurs sur le territoire, **L'UNSA-Ferroviaire** s'interroge sur la réalisation de l'objectif de formation (350 agents à date) dans les délais contraints par l'ordonnance 2020-306 du 25 mars 2020. Cette inquiétude questionne sur la décision de la Direction de la Sûreté de centraliser les moniteurs de TIR et de TIS. Cette décision a eu pour conséquences de réduire drastiquement le nombre de moniteurs, essentiellement les occasionnels, sur l'ensemble du territoire. Ce choix dogmatique met aujourd'hui la Direction de la Sûreté face à ces contradictions puisque cette population fait aujourd'hui cruellement défaut.

J'adhère à l'UNSA !

CONTRACTUELS	EFFICACE	Service public
EXPERTISE	Compétence	Responsable
Hot-Line Juridique	Autonomie	STATUT
Hot-Line Juridique	Autonomie	STATUT

A l'UNSA-Ferroviaire, moi, j'adhère !

Fédération UNSA-Ferroviaire
56, rue du Faubourg Montmartre . 75009 PARIS
Tél: 01 53 21 81 80 . federation@unsa-ferroviaire.org

Nom:
Prénom:
Direction:
Adresse Pro:
Collège:
Tél:
Mail:

Dans un contexte inédit, il est essentiel que la Direction de la Sûreté pense d'abord à la santé et à la sécurité de ses agents avant de penser production.

CONTACTS

Frédéric Fournier
Nicolas Calonne
Patrick Somprou
David Trouchet
Stéphane Mazery

fournier.f@unsa-ferroviaire.org
calonne.n@unsa-ferroviaire.org
somprou.p@unsa-ferroviaire.org
trouchet.d@unsa-ferroviaire.org
mazery.s@unsa-ferroviaire.org